

Ontario Women's Action Coalition

Coalition des femmes de l'Ontario

c/o 1260 Bay Street
Toronto, Ontario
M5R 2B8

Tel. (416) 324-8939

Fax. (416) 929-5485

April 1991

Dear prospective member,

As you may have heard, the ratifying conference of the Ontario Women's Action Coalition took place on the weekend of October 26-28 and a Coordinating Committee was elected according to the constitution that was adopted.

However, there are still three positions left to be filled: a two-year position to represent the Northwest region of Ontario, and a one-year position each to represent the Southwest and the Northeast regions of Ontario.

Enclosed is a copy of the constitution, the statement of principles, and the names of the Coordinating Committee elected so far. We would like those of you in the regions that are still not represented on the Committee to think about how we might go about selecting women to fill these posts. If you know of anyone who might be interested, please let her and/or us know.

Obviously, there is still a long way to go in creating a truly representative, broad organization of women and women's groups in Ontario and the new Coordinating Committee has as its priority to do major outreach in order to include women from sectors traditionally excluded from the ``mainstream'' women's movement.

As well, it will be necessary to raise the funds needed in order to do this outreach as thoroughly as possible.

And naturally, many are already looking to us to respond to those issues that affect women in the province. This is all the more important under an NDP government that is on record for supporting a broad range of women's demands. Already we have had a preliminary meeting with the Minister for the Status of Women, Anne Swarbrick, and look forward to more discussions with her and her staff down the road.

As we are now a formal membership organization, we would like to invite you to affiliate to OWAC officially by referring to the attached documents and, specifically, the membership section of the constitution. We are counting on your support.

Please feel free to get in touch with any of the members of the Coordinating Committee, or write us at the above address, if you have any issues you would like to know more about.

Thank you for your support in the past, and we look forward to your involvement in the future.

Sincerely,

Marie Lorenzo
for the Coordinating Committee,
Ontario Women's Action Coalition

Ontario Women's Action Coalition

Coalition des femmes de l'Ontario

c/o 1260 Bay Street
Toronto, Ontario
M5R 2B8

Tel. (416) 324-8939

Fax. (416) 929-5485

Avril 1991

Madame,

Vous savez peut-être déjà que le congrès de ratification de la Coalition des femmes de l'Ontario a eu lieu du 26 au 28 octobre dernier, et qu'un Comité de coordination a été dûment élu conformément aux statuts adoptés.

Trois postes demeurent encore vacants, soit un poste de représentante de la région nord-ouest de l'Ontario (deux ans), un poste de représentante de la région sud-est (un an) et un poste de représentante de la région nord-est (un an).

Vous trouverez ci-joints les statuts, l'énoncé de principes, ainsi que la liste des membres du Comité de coordination élus jusqu'à présent. Nous aimerais que celles d'entre vous qui habitent les régions non encore représentées au sein du Comité songent à la façon dont nous pourrions remplir les postes vacants. Si vous connaissez quelqu'un susceptible d'être intéressé, parlez-lui en et dites-le nous.

Nous sommes de toute évidence encore loin de constituer un organisme vraiment représentatif des femmes et des regroupements féministes de la province. La tâche prioritaire du nouveau Comité de coordination sera donc de rejoindre un très grand nombre de femmes afin d'inclure des femmes des secteurs traditionnellement exclus du mouvement féministe principal.

Des fonds devront être amassés pour pouvoir rejoindre le plus de femmes possible.

Et, naturellement, nombreuses sont celles qui désirent déjà nous voir aborder les questions qui touchent les femmes de la province. Cela est d'autant plus important que le présent gouvernement a donné publiquement son appui à une vaste gamme de demandes présentées par les femmes. Nous avons déjà eu une rencontre préliminaire avec la ministre déléguée à la Condition féminine, Anne Swarbrick, et nous anticipons d'autres rencontres avec elle et avec les membres de son personnel.

En tant qu'organisme maintenant officiellement formé, nous aimerais vous inviter à vous joindre à la Coalition de façon formelle à l'aide de la documentation ci-jointe. Voyez plus particulièrement la section ADHÉSION des statuts. Nous comptons sur votre soutien.

N'hésitez pas à contacter l'une ou l'autre des membres du Comité de coordination ou à nous écrire à l'adresse susmentionnée pour tous renseignements.

Nous vous remercions vivement pour votre appui passé et nous espérons avoir le plaisir de votre participation continue.

Mes salutations les plus distinguées,


Marie Lorenzo,
au nom du Comité de coordination
Coalition des femmes de l'Ontario

Ontario Women's Action Coalition/ Coalition des femmes de l'Ontario

c/o 1260 Bay Street
Toronto, Ontario
M5R 2B8

Tel. (416) 324-8939

Fax. (416) 929-5485

CONTACT LIST - 1990-91 COORDINATING COMMITTEE

2 YEAR

Lou Hawkes Central	Career Centre, University of Toronto, 214 College St., Toronto M5T 2Z9	416-944-3388(h) 416-978-8089(o) 416-978-8020(fax)
Claire Peladeau Southeast	R.R. 1 Alfred, Ontario K0B 1H0	613-679-2739(h) 613-741-8577(fax)
Miriam Edelson Member at Large	36 Hillsview Ave Toronto, M6P 1J5	416-769-2239(h) 416-597-6772(o) 416-597-8616(fax)
Ada Hill Member at Large	Federation of Women Teachers' Associations, 1260 Bay St., Toronto M5R 2B8	416-964-1232(o) 416-972-9757(fax)
Marie Lorenzo Member at Large	15 Washington Ave. Toronto M5S 1L1	416-979-2319(h) 416-469-0301(o) 416-461-4904(fax)

1 Year

Ellen Leibman Member at Large	14 Carleton Ave. London N5Y 3M5	519-672-9896(h) 519-661-3961(o)
Janet Maher Member at Large	504-105 Raglan Ave Toronto M6C 2K7	416-652-1459(h) 416-324-9080(o) 416-929-5485(fax)
Romi Mainolfi Member at Large	22 Sandford Ave Toronto M4L 2E7	416-466-0088(h) 416-324-9080(o) 416-929-5485(fax)
Liz Stimpson Member at Large	601-160 The Esplanade Toronto M5A 3T2	416-368-1331(h)
Vacant:	Northwest 2 year Southwest 1 year Northeast 1 year	

ML:LB
March 11, 1991

Policy Statement

As adopted at ratifying conference October 27, 1990

Preamble Like women working for the liberation of women all over the world, the Ontario Women's Action Coalition ultimately would like to see a world where all human beings are safe, healthy and free to grow and work and create, where people care and nurture others as a matter of course, and where greed, destructive competition and violence are unthinkable. Though this may seem far away, the OWAC believes it is important to have visions to sustain us.

1. Democratization of Society The Coalition understands that as feminists we stand not only for a program of issues but also for a program of democratization of social, economic and political institutions. The Coalition is committed to transform political processes to empower all women to speak on our own behalf and to participate fully in the decisions which affect our lives.

This involves a transformation in the economy to guarantee workers a say in how workplaces are run. It involves a transformation of the decision making process in our localities which guarantees people the right to establish and maintain, secure, safe and healthy communities.

It involves a transformation in the process of consultation, policy development and implementation between users of public and social services and the government.

The Coalition supports:

- an autonomous women's movement;
- government support of feminist organizations;
- direct access and influence over the policy making process of government through active consultation mechanisms; and
- transformation in the process of implementation.

In particular, this means that the government must recognize that the women's movement, through all our member groups, must play a central role in defining the issues and solutions for women. This means that organizations of designated women speak first to the identification and definition of their issues and proposed solutions. We recognize that 'their' issues are also our issues. The Coalition insists that the government undertake structural changes to ensure an ongoing role for community groups.

2. Economic Rights and Security The Coalition believes that all women must be guaranteed the free exercise of employment rights, such as: free

choice of profession, employment and training, equitable remuneration and benefits including equitable treatment as to work of equal value; mandatory employment equity, recognition of comparable skills and credentials from outside Canada; access to training and other services to allow equal entry to employment, including language training, social security, occupational health and safety protection, affordable and accessible transportation; accessible work places for the disabled; the right to unionization; control over the work environment; freedom from harassment; prohibition of dismissal on the basis of pregnancy or marital status; maternity and parental leave, regardless of sexual orientation; and provision of social services, including child care.

In addition, the Coalition's goal is to ensure income security and economic independence for all women, including those women (and men) who choose to stay at home to raise children, as well as those groups who continue to be especially vulnerable to poverty, by working towards the establishment of a comprehensive income support and supplementation system.

Furthermore, the Coalition believes that women (and men) with family responsibilities require work arrangements such as job sharing, paid leave, etc. that meet the needs of parents and caregivers.

3. Housing The Coalition believes that guaranteed access to affordable, secure and safe housing and non-discriminatory housing practices, regardless of race, immigration status, sexual orientation, marital or parental status, or disability, are fundamental rights.

The Coalition will work to ensure increased access to social housing, an end to discrimination and sexual harassment of women in housing, including amendments to the Human Rights Code, and security of tenure for women, and, in particular, demand the recognition that victims of abuse be awarded priority points for access to subsidized housing.

4. Child Care The Coalition believes that the care of children is a social responsibility, that child care and parent/child services are fundamental to supporting women in their work in the paid labour force and at home, and that children are entitled to the best care we can provide. The Coalition supports the development of a universally accessible, high quality, publicly-funded, non-profit system of comprehensive

services for all children and parents.

The Coalition will work to increase access to a broad range of services in Ontario regardless of geographic location, working hours, age of child, family income or status; improve the wages and working condition of child care workers to recognize the value of their work; and ensure that services are operated in a manner free from bias with regard to colour, race national or ethnic origin, religion, sexual orientation, age, ability, or employment status. Services must be available in the language of the user, and must actively promote anti-racist, anti-sexist, and culturally sensitive programs and activities. Facilities must be accessible to persons with disabilities.

5. Health The Coalition believes we need a health care system base on a definition of health that takes into account mental, emotional as well as physical health.

The Coalition will organize to ensure equality of access to all health care services, including holistic and alternative non-physician centred therapies, community-based clinics, and the employment of nurse practitioners, and the inclusion of midwifery into the health care system across the province regardless of region of residence.

The Coalition believes that all Ontarians should have equal access to birth planning information and counselling. Moreover, abortion should be a private matter for a woman and the right to a safe abortion should be guaranteed to any woman who makes that choice. The Coalition supports abortion services in government-funded community clinics which will provide safe abortions in a supportive environment.

Furthermore the Coalition supports the right to native control over health care in Native communities.

6. Education The Coalition believes that the education system is one of the most influential institutions in our society and should be a pro-active influence for the elimination of sexism, racism, classism and homophobia. It should be publicly funded and universally accessible at all levels: elementary to post-secondary education, adult education, literacy and second language training programs. The Coalition supports the development of guaranteed access for immigrant and refugee women to subsidized retraining programs. We also support the rights of distinct communities, such as the Francophone community and the Aboriginal community to control their own education.

The Coalition calls for active anti-sexist, anti-racist, anti-classist and anti-homophobic programs which

include:

- curricular revision which integrates issues of gender, race, class, and sexual orientation, and which is reflected in all learning materials;
- institutional policies such as employment equity, affirmative action, and sexual harassment policies and procedures;
- institutional services which provide support to girls and women in schools such as bias-free guidance, sexual harassment centres and women's centres;
- compulsory pre-service and in-service education programs which train teachers and other educational workers in anti-sexist, anti-racist, anti-classist and anti-homophobic teaching practices;
- priority funding and institutional support for women's studies programmes and courses in the elementary, secondary and post-secondary systems.

The Coalition supports initiatives of the disabled community in integration and/or accessibility to equal educational programs.

7. Violence Against Women The Coalition believes that all persons have a right to live without fear of physical or emotional abuse and that women battering is a crime and a societal problem, not a private matter. The Coalition will work towards creating a society which will not tolerate violence against women, including women battering, rape, sexual assault, sexual harassment, incest, elder abuse, child abuse, and pornography.

The Coalition believes that more government funding is needed for women's shelters, and crisis, counselling and support services. Further, government must promote and fund educational programmes about the causes, effects and prevention of violence against women. The Coalition will pressure all levels of government to develop, promote and fund policies and procedures which ensure access for victims in all parts of Ontario to shelters accessible to the disabled and whose programs provide appropriate legal and emotional support to victims, based on client-developed service models. Further, the Coalition will work towards appropriate programmes for offenders which could include removal of the offender and/or enforced referrals to support services.

The Coalition will press for increased education for students at all levels (primary to post-secondary); for the medical, educational, legal and judicial professionals who deal with the effects of violence; and for the community as a whole. The Coalition will press for recognition that victims of all forms of abuse be awarded priority points for access to services.

Constitution

As adopted at ratifying conference October 27, 1990

BASIS OF UNITY The Ontario Women's Action Coalition/Coalition des femmes de l'Ontario is a bilingual, province-wide coalition of Ontario feminist groups. The Coalition will respect both the unity and diversity of the movement for women's equality. We believe that through cooperative and coordinated lobbying and political action, the exchange of information, the careful monitoring of government policies and actions, and where appropriate, the development of alternative policies, structures and practices based on feminist principles, the women of Ontario can achieve equality.

ARTICLE I: NAME The name of the organization shall be **The Ontario Women's Action Coalition/Coalition des femmes de l'Ontario**, hereafter referred to as The Coalition/La Coalition.

ARTICLE II: OBJECTIVES The purposes and objectives of the Coalition shall be to achieve social justice and equality for the women of Ontario through a combination of lobbying and political action, the exchange of information and encouragement of cooperation among organizations dedicated to similar objectives, monitoring of government policies and actions, and development of alternative policies, structures and practices based on feminist principles

ARTICLE III: CENTRAL OFFICE The Coalition shall establish its head office/Provincial Secretariat in Metro Toronto, and shall establish regional offices as feasible and as recommended by the Coordinating Committee.

ARTICLE IV: MEMBERSHIP Membership in the Coalition shall be open to all organizations operating in whole or in part in the province of Ontario and supporting the principles of social justice and equality as outlined in the basis of unity and the policy statement of the Coalition.

A non-voting membership shall also be open to individuals on the same basis.

ARTICLE V: ORGANIZATION

Section 1: Coordinating Committee

1. There shall be a Coordinating Committee which shall be responsible for the work of the Coalition between meetings of the membership and authorized to spend money according to the budget approved at the annual meeting.

2. The Coordinating Committee shall be elected from among the voting members and consist of twelve (12) members, at least one representative from each of the five regions, and seven members at large.

3. The Coordinating Committee of the Coalition shall be elected by and from the membership for a term of two (2) years. In even-numbered years the regional representatives from Northwest, Southeast and Central region and three members-at-large will be elected; in odd-numbered years, the regional representatives from Southwest and Northeast region and four members-at-large shall be elected.

4. The staff position of Executive Co-ordinator shall be a non-voting member of the Coordinating Committee.

5. The Coordinating Committee of the Coalition shall identify four (4) officers, as follows:

(a) two co-chairs, at least one of whom shall be a francophone;

(b) two vice-chairs, one of whom shall be primarily responsible for advising the Coordinating Committee on financial matters; the second vice-chair shall be primarily responsible for advising the Coordinating Committee on membership matters.

6. The specific duties of the Officers shall be those defined in Standing Resolutions.

Section 2: Standing Committees

1. There shall be Standing Committees, each chaired by a member of the Coordinating Committee as follows:

(a) Administrative Committees, including finance and fundraising, membership, conference planning, and communications;

(b) Action/Policy Committees, whose primary function shall be to coordinate the work of member organizations with expertise on particular issues, bring that information to the attention of the general women's

movement, and bring the weight of the movement behind specific campaigns, as agreed by the membership at its duly constituted general meetings.

ARTICLE VI: MEETINGS

Section 1: Coordinating Committee

The Coordinating Committee shall schedule no fewer than four (4) and no more than eight (8) meetings annually, and shall make meetings equally accessible to all members of the committee.

The Coordinating Committee shall concern itself primarily with strategies for the implementation of the resolutions passed by the members.

Section 2: Conferences and General Meetings

The Coordinating Committee, in conjunction with standing committees, shall organize a province-wide educational conference and general meeting annually.

Notice for annual meetings shall normally be at least 90 days.

ARTICLE VII: FINANCE

Section 1: Custody of Funds & Property

The Coordinating Committee shall prepare annual budgets for approval at the annual general meeting, and shall make proper provision for the disposition and protection of all funds and property belonging to the Coalition.

Section 2: Funding

Funding of the Coalition shall be by membership fees, donations, money-raising projects, and grants. The Coordinating Committee may delegate these responsibilities to a staff person.

Section 3: Membership Fees

Annual membership fees shall be set by the annual general meeting upon the recommendation of the Coordinating Committee.

ARTICLE VIII:

AMENDMENTS TO THE CONSTITUTION

The Constitution may be amended or repealed at the annual meeting by a two-thirds vote of the registered voting delegates, the changes to take effect immediately following the meeting at which they are approved.

Notice of amendments to the constitution and founding documents must reach the OWAC office at least 120 days prior to the annual general meeting. Notice of

amendments must reach members at least 90 days in advance of the general meeting.

Appendix of STANDING RESOLUTIONS

1. Membership Fees

Membership shall be open to all groups and individuals who pay the appropriate annual fee, subject to the provisions of this constitution, as set out from time to time in these Resolutions by the Coordinating Committee or the Membership Committee:

Groups's membership of less than 10	\$35.00
Groups with 11 - 50 members	\$50.00
Groups with 51 - 100 members	\$100.00
Groups with 101 - 500 members	\$150.00
Groups with 501 - 1,000 members	\$250.00
Groups with 1,001 - 5,000 members.	\$400.00
Groups with 5,001 - 10,000 members.	\$750.00
Groups with over 10,000 members	\$1000.00
Individuals	\$75.00
or 6 hours voluntary labour for the Coalition	

2. Voting at General Meetings

Voting delegates at General Meetings of the Coalition shall consist of:

the authorized representatives of member groups in good standing registered and present at the general meeting;

duly elected members of the coordinating committee.

Quorum shall be achieved when 25% (twenty-five per cent) of the representatives of members in good standing have registered for a meeting for which due notice has been given.

3. Rules of Order

Proceedings will be conducted according to *Robert's Rules of Order* on all issues on which the Constitution and Appendix of Standing Resolutions are silent.

Ratification Process

The coalition will be officially founded when 25 members have ratified their membership by paying the membership fee.

Statuts

Tels qu'adoptés lors du congrès de ratification du 27 octobre 1990

PRINCIPES DE BASE COMMUNS La Coalition des femmes de l'Ontario/Ontario Women's Action Coalition est une coalition bilingue réunissant des groupes féministes de toute la province. La Coalition respecte l'unité et la diversité du mouvement des femmes pour l'égalité. Nous sommes d'avis que par le biais de pressions et d'une action politique coordonnées et concertées, d'un échange d'information, de la surveillance étroite des politiques et des mesures adoptées par le gouvernement et, au besoin, par le biais de l'élaboration de politiques de rechange, structures et pratiques fondées sur les principes féministes, les femmes de l'Ontario pourront atteindre à l'égalité.

ARTICLE I : NOM L'organisme s'appelle la Coalition des femmes de l'Ontario/Ontario Women's Action Coalition, ci-après abrégé de la façon suivante : la Coalition/The Coalition.

ARTICLE II : OBJECTIFS Les buts et objectifs de la Coalition consistent à atteindre la justice sociale et l'égalité pour les femmes de l'Ontario par le biais de l'effet combiné de pressions auprès des politiciens et d'une action politique; l'échange d'information et l'encouragement à la collaboration entre organismes s'intéressant à des objectifs communs; la surveillance des politiques et des mesures adoptées par le gouvernement; et l'élaboration de politiques de rechange, de structures et de pratiques fondées sur les principes féministes.

ARTICLE III : SIEGE SOCIAL Le siège social et le secrétariat provincial de la Coalition sont situés dans la communauté urbaine de Toronto. La Coalition peut ouvrir d'autres bureaux dans les régions selon les possibilités et selon les recommandations du Comité de coordination.

ARTICLE IV : ADHÉSION Peuvent devenir membres de la Coalition tous les organismes dont les opérations se déroulent en tout ou en partie dans la province de l'Ontario et qui sont en accord avec les principes de justice sociale et d'égalité tels qu'énoncés dans les principes de base communs et la déclaration de politique de la Coalition.

Les mêmes principes s'appliquent également à la catégorie des membres individuels sans droit de vote.

ARTICLE V : ORGANISME

Paragraphe 1 : Comité de coordination

1. Un Comité de coordination est responsable du travail réalisé par la Coalition entre les assemblées de ses membres et est autorisé à engager des dépenses conformément au budget approuvé lors de l'assemblée générale annuelle.

2. Les membres du Comité de coordination sont choisis parmi les membres de la Coalition ayant droit de vote, pour un total de douze (12) membres, dont au moins une représentante de chacune des cinq régions, et sept membres sans poste désigné.

3. Le Comité de coordination de la Coalition est composé de membres élus par d'autres membres pour un mandat de deux (2) ans. Au cours des années paires, des représentantes des régions du nord-ouest, du sud-est et du centre, ainsi que trois membres sans poste désigné sont élues; au cours des années impaires, des représentantes des régions sud-ouest et nord-est, ainsi que quatre membres sans poste désigné sont élues.

4. La coordonnatrice générale, occupant un poste rémunéré, est également membre du Comité de coordination sans toutefois détenir le droit de vote.

5. Le Comité de coordination de la Coalition désigne quatre (4) cadres, soit :

(a) deux co-présidentes, dont au moins une franco-phone;

(b) deux vice-présidentes, dont l'une est chargée principalement de conseiller le Comité de coordination sur les questions financières et l'autre de conseiller ce dernier sur les questions ayant trait à l'adhésion.

6. Les tâches spécifiques des cadres sont définies dans les résolutions permanentes.

Paragraphe 2 : Comités permanents

1. Des comités permanents, chacun sous la présidence d'un membre du Comité de coordination, sont créés comme suit :

(a) des comités administratifs, chargés respectivement des questions suivantes : les finances et les levées de fonds, l'adhésion, la planification des congrès, ainsi que les communications;

(b) des comités chargés des mesures et des politiques dont le but premier sera de coordonner le travail des organismes membres possédant une certaine expertise dans un domaine particulier, de communiquer l'information obtenue au mouvement féministe en général, et de rallier le mouvement à l'appui de campagnes précises, déterminées par les membres lors des assemblées générales dûment constituées.

ARTICLE VI : ASSEMBLÉES

Paragraphe 1 : Comité de coordination

Le Comité de coordination prévoit un minimum de quatre (4) et un maximum de huit (8) réunions par année. Ces réunions sont rendues accessibles à tous les membres du comité.

Le Comité de coordination a pour tâche principale d'élaborer des stratégies permettant la mise en oeuvre des résolutions adoptées par les membres.

Paragraphe 2 : Congrès et assemblées générales

Le Comité de coordination, en collaboration avec les comités permanents, organise chaque année une assemblée générale et un congrès ayant pour but de sensibiliser l'ensemble de la province.

Un avis annonçant l'assemblée générale est normalement donné au moins quatre-vingt dix (90) jours à l'avance.

ARTICLE VII : FINANCES

Paragraphe 1 : Responsabilité des fonds et des actifs

Le Comité de coordination dresse le budget annuel qui sera présenté à l'assemblée générale annuelle pour approbation et prend les dispositions pertinentes pour assurer la protection de tous les fonds et actifs appartenant à la Coalition.

Paragraphe 2 : Financement

La Coalition est financée par les cotisations des membres, les dons, les campagnes de levée de fonds et les subventions. Le Comité de coordination peut déléguer ces responsabilités à un membre du personnel.

Paragraphe 3 : Cotisations des membres

Les cotisations annuelles des membres sont fixées par l'assemblée générale annuelle selon les recommandations du Comité de coordination.

ARTICLE VII : MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts peuvent être modifiés ou révoqués à l'assemblée annuelle par un vote des deux-tiers des déléguées votantes inscrites. Les changements prennent effet immédiatement après la clôture de l'assemblée au cours de laquelle ils ont été adoptés.

Tout avis de modification des statuts ou des documents ayant trait à la fondation de la Coalition doit parvenir aux bureaux de la Coalition au moins 120 jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle. Les avis de modifications doivent parvenir aux membres au moins 90 jours avant l'assemblée générale annuelle.

Annexe de RÉSOLUTIONS PERMANENTES

Résolution 1. Cotisations des membres

Sous réserve des dispositions des présents statuts, toute personne ou groupe peut devenir membre de la Coalition, pour autant que celui ou celle-ci paie la cotisation appropriée, telle que déterminée à l'occasion dans les présentes résolutions par le Comité de coordination ou le Comité d'adhésion :

Groupes comptant moins de 10 membres	35 \$
Groupes comptant de 11 à 50 membres	50 \$
Groupes comptant de 51 à 100 membres	100 \$
Groupes comptant de 101 à 500 membres	150 \$
Groupes comptant de 501 à 1 000 membres	250 \$
Groupes comptant de 1 001 à 5 000 membres	400 \$
Groupes comptant de 5 001 à 10 000 membres	750 \$
Groupes comptant plus de 10 000 membres	1 000 \$
Cotisation individuelle	75 \$

(ou six heures de travail bénévole pour la Coalition)

Résolution 2. Élections lors des assemblées générales

Pourront être déléguées votantes aux assemblées générales de la Coalition :

- les représentantes autorisées des groupes membres en règles inscrites et présentes à l'assemblée générale;
- les membres dûment élus du Comité de coordination.

Le quorum est atteint si au moins vingt-cinq pour cent (25 %) des représentantes des organismes membres en règle se sont inscrites à une assemblée pour laquelle un avis approprié a été donné.

Résolution 3. Code de règles de procédure

Les délibérations sont conduites selon « Robert's Rules of Order » là où les statuts et les résolutions permanentes présentées en annexe ne se prononcent pas.

Ratification

La Coalition est fondée de façon officielle lorsque 25 membres ont ratifié leur statut de membre en versant leur cotisation.

Énoncé de Politique

Tel qu'adopté lors du congrès de ratification du 27 octobre 1990

Préambule Tout comme les femmes qui, partout au monde, oeuvrent pour la libération de la femme, la Coalition des femmes de l'Ontario voudrait voir un jour se réaliser un monde dans lequel tous les êtres humains sont en sécurité, en santé et libres d'évoluer, de travailler et de créer, où les gens s'aiment et ont à cœur le bien-être les uns des autres, et où la cupidité, la concurrence destructrice et la violence sont impensables. Tout cela peut sembler encore bien loin, mais la Coalition est persuadée qu'il est important d'entretenir une vision qui puisse nous servir d'inspiration.

1. Démocratisation de la société La Coalition est consciente du fait qu'en tant que regroupement féministe, notre programme porte non seulement sur certaines questions d'intérêt, mais également sur la démocratisation des institutions sociales, économiques et politiques. La Coalition s'engage à transformer les processus politiques actuelles place afin de donner aux femmes le pouvoir de prendre elles-mêmes la parole et de participer pleinement aux décisions qui les touchent.

La réalisation de cet objectif implique une transformation de l'économie de façon à garantir aux travailleurs leur mot à dire quant à la façon dont leur lieu de travail est dirigé. Elle implique également une transformation du processus décisionnel au niveau local qui garantisse aux gens le droit d'établir et de maintenir des collectivités stables, sécuritaires et saines.

Toujours pour atteindre l'objectif susmentionné, il faudra transformer le processus de consultation, d'élaboration de politique et de mise en œuvre entre, d'une part, les utilisateurs des services publics et sociaux et, d'autre part, le gouvernement.

La Coalition appuie :

- un mouvement féministe autonome;
- le soutien du gouvernement envers les organismes féministes;
- l'accès direct et l'influence sur le processus d'élaboration de politique du gouvernement par le biais de mécanismes de consultation active; ainsi que
- la transformation du processus de mise en œuvre.

Cela signifie plus spécialement que le gouvernement doit reconnaître que le mouvement féministe doit jouer, par l'entremise de tous ses groupes membres, un rôle central dans la définition des problèmes et des solutions touchant les femmes. Cela signifie que les

organismes représentant les femmes doivent avoir priorité dans l'identification et la définition desdits problèmes, de même que des solutions proposées. Nous reconnaissons que « leurs » questions d'intérêt sont également les nôtres. La Coalition insiste pour que le gouvernement entreprenne d'effectuer des changements structurels afin de permettre aux groupes communautaires de continuer à jouer leur rôle.

2. Droits et sécurité économique La Coalition est d'avis que l'on doit garantir à toutes les femmes le libre exercice de leurs droits en matière d'emploi, soit : le libre-choix d'une profession, l'emploi et la formation, un salaire et des avantages équitables, y compris une rémunération équitable pour un travail de valeur égale; l'équité obligatoire en matière d'emploi, la reconnaissance des compétences et de la formation acquises à l'extérieur du Canada; l'accès à la formation et autres services permettant une entrée égale sur le marché du travail, y compris la formation linguistique, la sécurité sociale, les services de santé et de sécurité au travail, des modes de transport accessibles économiquement et physiquement; l'accès facilité au lieu de travail pour les personnes handicapées; le droit à la syndicalisation; le contrôle sur son environnement professionnel; la protection contre le harcèlement; l'impossibilité d'être mise à pied à cause d'une grossesse ou l'état matrimonial, les congés parentaux ou de maternité, sans égard à l'orientation sexuelle; et les services sociaux, y compris les services de garderie.

De plus, la Coalition vise la sécurité du revenu et l'indépendance économique pour toutes les femmes, y compris les femmes (et les hommes) qui choisissent de demeurer au foyer pour élever leurs enfants, ainsi que les groupes qui, aujourd'hui encore, demeurent à la merci de la pauvreté. La mise en œuvre d'un régime de soutien au revenu et de revenu supplémentaire permettrait d'atteindre ces deux objectifs.

La Coalition croit également que les femmes (et les hommes) qui ont des responsabilités familiales doivent pouvoir bénéficier de mesures professionnelles comme le partage d'emploi, les congés rémunérés, etc. susceptibles de répondre aux besoins des parents et des substituts parentaux.

3. Logement La Coalition croit au droit fondamental d'avoir un accès garanti à des logements économiquement accessibles, stables et sécuritaires, ainsi qu'à des pratiques non discriminatoires en ma-

tière de logement, sans égard à la race, au statut en matière d'immigration, à l'orientation sexuelle, à l'état matrimonial ou familial, ou encore à la présence d'un handicap.

La Coalition oeuvrera afin d'améliorer l'accès aux logements à prix modiques, de mettre fin à la discrimination et au harcèlement sexuel des femmes dans ce type de logement, y compris par le biais d'amendements apportés au Code des droits de la personne. La Coalition cherchera également à obtenir la stabilité de logement pour les femmes et, en particulier, exigera que les victimes d'abus aient priorité en matière d'accès aux logements subventionnés.

4. Services de garde La Coalition est d'avis que le soin des enfants est une responsabilité qui relève de la société, que la garde d'enfant et les services à l'intention des parents et des enfants sont essentiels pour les femmes qui travaillent sur le marché du travail et à la maison, et que les enfants ont droit aux meilleurs soins que nous puissions offrir. La Coalition préconise la mise sur pied d'un réseau universel de services de garde de grande qualité financé par l'État, à but non lucratif, à l'intention de tous les enfants et de leurs parents.

La Coalition cherchera à améliorer l'accès à une vaste gamme de services dans la province de l'Ontario, sans égard à la situation géographique, aux heures de travail, à l'âge de l'enfant, au revenu familial ou à la situation familiale; elle cherchera également à améliorer les salaires et les conditions de travail des travailleurs et travailleuses des garderies de façon à ce que la valeur de leur travail soit reconnue; et finalement, la Coalition cherchera à s'assurer que les services de garde sont dispensés d'une manière dénuée de tout préjudice basé sur la couleur, la race, la nationalité ou l'origine ethnique, la religion, les préférences sexuelles, l'âge, les capacités et le statut professionnel. Les services de garde doivent être offerts dans la langue de l'utilisateur et doivent promouvoir activement l'absence de racisme et de sexisme, ainsi que des programmes et activités tenant compte de la culture concernée. Les installations doivent être accessibles aux personnes handicapées.

5. Santé La Coalition est d'avis que nous avons besoin d'un système de soins de santé fondé sur une définition de la santé qui tienne compte tant de la santé mentale et affective que de la santé physique.

La Coalition cherchera à assurer l'égalité d'accès à tous les services de santé, y compris les thérapies holistiques et de rechange non dépendantes d'un médecin, les cliniques communautaires, l'embauche d'infirmières praticiennes et la participation des sages-

femmes au sein du réseau de santé dans l'ensemble de la province, sans égard au lieu de résidence.

La Coalition est d'avis que tous les Ontariens devraient avoir libre accès à l'information et au counselling en matière de planification des naissances. De plus, l'avortement devrait être la décision personnelle d'une femme, et toute femme qui en décide ainsi devrait avoir droit à un avortement effectué dans les meilleures conditions possibles. La Coalition préconise les services offerts dans des cliniques communautaires subventionnées par les fonds publics et où l'avortement sera pratiqué dans de bonnes conditions médicales et un climat d'entraide.

En outre, la Coalition appuie le droit des Autochtones d'exercer le plein contrôle sur les services de santé dispensés dans les communautés autochtones.

6. Éducation La Coalition est d'avis que le système d'éducation est l'une des institutions ayant le plus d'influence dans notre société et qu'il devrait être une influence pro-active dans l'élimination du sexisme, du racisme, de la discrimination de classes et de l'homophobie. Le système devrait être financé à même les fonds publics et devrait être accessible à tous, à tous les niveaux : de l'élémentaire au post-secondaire, à l'éducation permanente, et dans les programmes d'alphabétisation et d'enseignement d'une langue seconde. La Coalition est en faveur de l'accès garanti aux programmes de recyclage subventionnés pour les immigrées et les réfugiées. Nous appuyons également les droits des collectivités distinctes, comme la collectivité francophone et la collectivité autochtone, de décider elles-mêmes de leur propre système d'éducation.

La Coalition demande l'élaboration de programmes axés sur l'élimination du sexisme, du racisme, de la discrimination de classes et de l'homophobie comprenant :

- une révision des programmes scolaires tenant compte des questions touchant le sexe, la race, la classe et l'orientation sexuelle, et qui soit reflétée dans tout le matériel d'enseignement;
- des politiques institutionnelles concernant l'équité en matière d'emploi, l'action affirmative, ainsi que des règles de conduite et des procédures en matière de harcèlement sexuel;
- des services institutionnels à l'intention des jeunes filles et des femmes, par exemple de l'information objective, des centres d'aide en cas de harcèlement sexuel et des centres pour femmes;
- des programmes obligatoires avant emploi et en cours d'emploi ayant pour but de former les enseignants et autres travailleurs du domaine de l'éducation dans l'utilisation de pratiques visant à éliminer le

sexisme, le racisme, la discrimination de classes et l'homophobie;

· un financement et un soutien institutionnel prioritaires en faveur des programmes et des cours axés sur la femme aux niveaux élémentaire, secondaire et post-secondaire.

La Coalition appuie les mesures adoptées par la communauté des personnes handicapées en matière d'intégration ou d'accès aux programmes d'éducation réguliers.

7. Violence faite aux femmes La Coalition est d'avis que tout le monde a le droit de vivre libre de la crainte constante de faire l'objet d'abus physique ou émotionnel et que la violence faite aux femmes est un crime et un problème social, et non une affaire « privée ». La Coalition oeuvrera dans le but de créer une société qui ne tolérera pas la violence faite aux femmes, y compris les mauvais traitements physiques, le viol, l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel, l'inceste, l'abus des personnes âgées, l'abus sexuel des enfants et la pornographie.

La Coalition est d'avis que davantage de fonds publics doivent être acheminés vers les maisons d'hébergement pour femmes, les services d'intervention en situation de crise, ainsi que les services de counselling et de soutien. De plus, le gouvernement

doit promouvoir et financer les programmes éducatifs concernant les causes, les effets et la prévention de la violence faite aux femmes. La Coalition exercera des pressions sur tous les niveaux de gouvernement pour que celui-ci élabore, fasse connaître et finance des lignes directrices et des procédures à suivre permettant à toutes les victimes de la province d'avoir accès à des maisons d'hébergement accessibles aux personnes handicapées et dont les programmes fournissent aux victimes le soutien juridique et émotionnel approprié, programmes qui seraient conçus d'après des modèles de services élaborés par les personnes directement concernées. De plus, la Coalition travaillera à l'élaboration de programmes appropriés pour les contrevenants. Ces programmes pourraient inclure l'éloignement du contrevenant ou l'obligation de faire appel à des services d'aide, ou les deux.

La Coalition fera pression pour l'obtention d'une plus grande sensibilisation des étudiants de tous les niveaux (de primaire à post-secondaire); pour les professionnels du domaine médical, du domaine de l'éducation et du domaine juridique qui sont directement témoins des effets de la violence; et pour l'ensemble de la collectivité. La Coalition fera également pression pour que les victimes de toutes formes d'abus aient un accès prioritaire aux services.